

Paris, le 10 juin 2025

PROGRAMME EMTN 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, Caffil annonce que son programme EMTN 2025 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 juin 2025 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/programme-demission/> (rubrique Investisseurs).